

**CURSUS PARTIEL post-VAE et redoublement
DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

Inscription pour la session 2019

Ce dossier est à retourner par courrier à l'adresse suivante, au plus tard le **10 mai 2019**, le cachet de la poste faisant foi :

IFAP du Lycée de SAINT SORLIN
10, place de la halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY

**TOUT DOSSIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE SERA PAS ENREGISTRE
ET SERA RETOURNE AU CANDIDAT**

Vous devez :

☞ **Avoir validé au moins un module** par le biais de la VAE DEAP (justificatif de la DRJSCS obligatoire)

OU

☞ **Avoir suivi la formation complète du DEAP et obtenu au moins un module** au sein d'un institut de formation (justificatif de la DRJSCS obligatoire)

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription pour l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture se fait en 2 étapes :

- Etude du dossier par la directrice
- Entretien avec la directrice

Etude du dossier

La première phase de l'inscription consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

PAR CONSEQUENT, TOUT CANDIDAT PRESENTANT UN DOSSIER INCOMPLET OU DONT LES PIECES NE CORRESPONDENT PAS AUX CONSIGNES INDIQUEES CI-DESSOUS NE SERA PAS RETENU.

Composition du dossier :

- La fiche de renseignements et la fiche de sélection dûment complétées
- Une photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité
- Un curriculum vitae complet et à jour d'une page recto-verso au maximum
- Une lettre de motivation personnalisée (dont le candidat est l'auteur), manuscrite, datée et signée, d'une page recto-verso au maximum
- La photocopie du délibéré du jury de VAE attestant des modules validés et non validés **ou** la fiche récapitulative du jury du DEAP attestant de la non réussite au DEAP et des modules validés et non validés
- 3 timbres au tarif « lettre prioritaire » de moins de 20g

Entretien avec la directrice

La deuxième phase de l'inscription consiste en un entretien individuel avec les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Cet entretien a pour objectif :

- D'évaluer, à travers le parcours et les expériences du candidat, sa motivation à entrer en formation
- Identifier ses attentes et ses besoins spécifiques
- L'informer des modalités de la formation en fonction des modules à valider (pré-requis, période de formation, durée, ...)

Afin de lui proposer un parcours de formation adapté et personnalisé

ADMISSION

A l'issue de l'entretien, la directrice établit une liste en fonction du nombre de places dont elle dispose. Un dossier d'inscription sera alors adressé aux personnes admises en formation.

L'ADMISSION DEFINITIVE DANS UN INSTITUT EST SUBORDONNEE :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession par un médecin agréé.
- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

L'accès à la formation et l'entrée en stage en services hospitaliers et extra-hospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale, y compris la vaccination contre l'hépatite B.

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation initiale d'Auxiliaire de Puériculture, agréée par la DRJSCS, n'est pas sous contrat avec l'Etat. Les élèves auxiliaires n'ont pas le statut « étudiant ».

Des aides financières du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être sollicitées par les élèves via le site internet de la Région. Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un congé individuel de formation pour les salariés (FONGECIF, OPCA).

A titre indicatif, Le coût de la formation **pour l'année 2018-2019** était de :

- **Sur devis personnalisé** incluant les frais de formation à l'AFGSU si le module 3 est à valider (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'urgence de niveau 2) **hors promotion professionnelle**
- **120 €** (tarif 2018) de frais d'inscription à l'IFAP et d'adhésion à l'association gestionnaire
- **48 €** (tarif 2018) de frais de tenues professionnelles

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – sélection 2019

Nom de naissance :

Prénoms (Tous ceux de l'état civil) :

Nom d'épouse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département du lieu de naissance : Pays :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel* :@.....

(*Spécifier l'adresse en écriture scripte, en faisant bien apparaître clairement les traits de ponctuation)

Modules restant à valider (cochez la ou les cases correspondantes)

- MODULE 1 MODULE 2 MODULE 3 MODULE 4
 MODULE 5 MODULE 6 MODULE 7 MODULE 8

SI DEMANDE POST-VAE

Date du jury VAE :

SI PRIMO-REDOUBLEMENT

Nom et adresse de l'IFAP où la première formation au DEAP a été suivie :

.....

Etudes secondaires et formations (dans le cadre de la formation continue)

Année	Nature des études (classe-section) ou la formation	Nom de l'établissement ou de l'organisme	Diplômes ou certificats obtenus
Année	Nature des études (classe-section) ou la formation	Nom de l'établissement ou de l'organisme	NIVEAU

Dernière classe suivie (même si Diplôme non obtenu) :

Emplois rémunérés

Année	Durée	Nom de l'employeur	Emploi occupé

Activités autres que professionnelles

NATURE DES ACTIVITES	DUREE

Stages effectués dans des structures sanitaires et sociales

Nom de la structure	Année	Durée

Quel est le parcours (scolaire, professionnel ou autre) qui vous a conduit à choisir la profession d'auxiliaire de puériculture ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est votre projet professionnel après l'obtention de votre diplôme d'auxiliaire de puériculture ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SELECTION 2019 en parcours partiel post VAE et redoublement

Je soussigné(e), (Nom / Prénom)

Déclare avoir pris connaissance :

De la liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier pour l'inscription des candidats dans le cadre de la post-VAE ou du redoublement

Du fait que tout dossier incomplet ou dont les pièces fournies par le candidat ne correspondent pas aux consignes indiquées ne sera pas retenu pour l'entretien d'admission

Fait à

Le

Signature du candidat
Précédée de « lu et approuvé »